

AFFICHAGE

Conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile

Séance publique

Secrétariat

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de zone du 24 novembre 2023.

Finances

2. Approbation par la Tutelle provinciale du Budget des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 de la Zone de Secours Hainaut-Est - Prise de connaissance de l'arrêté d'approbation du Gouverneur.

Secrétariat

3. Fixation du calendrier des réunions du Conseil zonal – Décision.

Assurances et Conventions

4. SPF Santé publique - Aide médicale urgente - Convention 2024 - Décision.

Ressources humaines

5. Procédure de sélection d'un commandant de zone à titre effectif de la Zone de secours Hainaut-Est – Fixation de la procédure et lancement de l'appel à candidatures – Décision.
6. Personnel opérationnel - Lancement d'un appel de recrutement au grade de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire et constitution d'une réserve d'une durée de validité de deux ans avec possibilité de reconduction - Décision.

Coordination juridique

7. Arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non-pompier des zones de secours - Délégation de compétences du Conseil au Collège zonal - Décision.
8. Personnel CALOG - Règlement de Travail - Modifications - Articles 2.3.6 et 2.3.8 - Possibilité de compenser les débits d'heure à la minute.

Achats et Marchés publics

9. Marché public de services - Portefeuille d'assurance de la Zone de Secours Hainaut-Est - Non couverture en assurance Accident du travail des cotisations patronales du personnel - Décision.

Le Secrétaire de zone,

Thierry GILBART

Par le Conseil zonal

Le Président,

Loïc D'HAeyer
Bourgmestre de Fleurus